

Paris, le 1^{er} mars 2021

Objet : Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers dit *Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)* - Mise en conformité de la documentation réglementaire au 10 mars 2021

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs ou actionnaires de parts ou d'actions de l'un des Organismes de Placement Collectifs cités en Annexe 1 (ci-après les « Fonds »), gérés par Aviva Investors France et nous vous remercions de votre confiance.

Par la présente, nous vous informons de l'évolution, à compter du **10 mars 2021** (date d'entrée en vigueur du Règlement SFDR), des règles d'information relatives à (i) l'intégration des risques en matière de durabilité, (ii) la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, (iii) les objectifs d'investissement durable ou encore, le cas échéant, (iv) la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sein du processus d'investissement des Fonds.

Le niveau de transparence de l'information qui devra dès lors figurer au sein du prospectus de votre Fonds sera fonction des catégorisations suivantes prévues par le Règlement SFDR :

- Tous les Fonds y compris ceux qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable (**Fonds dits « article 6 »**) : transparence sur l'intégration des risques en matière de durabilité ;
- Fonds qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance (**Fonds dits « article 8 »**) : transparence sur la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales ;
- Fonds qui ont pour objectif l'investissement durable (**Fonds dits « article 9 »**) : transparence sur les investissements durables.

Aussi, nous vous prions de bien vouloir trouver, en annexe, la catégorisation associée à chacun des Fonds. Nous vous informons que cette catégorisation a pour vocation de répondre à une évolution réglementaire et n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Nous vous rappelons enfin l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) des Fonds disponible (ainsi que le prospectus) sur le site internet : www.avivainvestors.fr.

Le prospectus peut également vous être adressé sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Aviva Investors France
Service Juridique
14, rue Roquépine - 75008 Paris - France
dirjur@avivainvestors.com

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

AVIVA INVESTORS FRANCE

Annexe 1 - Liste des Fonds - Catégorisation SFDR

Fonds	Catégorisation SFDR
AI Inflation Euro HD	Article 6
Aviva Actions Croissance	Article 6
Aviva Actions Euro ISR	Article 8
Aviva Actions Europe ISR	Article 8
Aviva Actions France	Article 6
Aviva Amérique	Article 6
Aviva Asie	Article 6
Aviva Convertibles	Article 6
Aviva Conviction Opportunités	Article 6
Aviva Conviction Patrimoine	Article 6
Aviva Croissance Durable ISR	Article 8
Aviva Développement	Article 6
Aviva Diversifié	Article 6
Aviva Euro Crédit Court ISR	Article 8
Aviva Europe	Article 6
Aviva Flex	Article 6
Aviva Flexible Emergents	Article 6
Aviva France Opportunités	Article 6
Aviva Grandes Marques ISR	Article 8
Aviva Interoblig	Article 6
Aviva Investors Actions Euro	Article 8
Aviva Investors Alpha Yield	Article 6
Aviva Investors Britannia	Article 6
Aviva Investors Conviction	Article 6
Aviva Investors Crédit Europe	Article 6
Aviva Investors Euro Aggregate	Article 6
Aviva Investors Euro Credit Bonds 1-3	Article 6
Aviva Investors Euro Credit Bonds ISR	Article 8
Aviva Investors Experimmo	Article 6
Aviva Investors Inflation Euro	Article 6
Aviva Investors Japon ISR	Article 8
Aviva Investors Sélection	Article 6
Aviva Investors Valeurs Europe	Article 8
Aviva Investors Valorisation	Article 6
Aviva Investors Yield Curves Absolute Return	Article 6
Aviva Japon	Article 6
Aviva Monétaire ISR	Article 8
Aviva Monétaire ISR CT	Article 8

Fonds	Catégorisation SFDR
Aviva Multigestion	Article 6
Aviva Oblig International	Article 6
Aviva Obliréa	Article 6
Aviva Patrimoine	Article 6
Aviva Performance	Article 6
Aviva Performance Diversifié	Article 6
Aviva Rebond	Article 6
Aviva Rendement Europe	Article 6
Aviva Sélection Opportunités	Article 6
Aviva Sélection Patrimoine	Article 6
Aviva Signatures Europe	Article 6
Aviva Small & Mid Caps Euro ISR	Article 8
Aviva Valeurs Françaises	Article 6
Aviva Valeurs Immobilières	Article 6
Aviva Valorisation Opportunités	Article 6
Aviva Valorisation Patrimoine	Article 6
Objectif 2026	Article 6